



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-487
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 231 CONCERNANT LE
REMPLACEMENT DES PUISARDS EN MILIEU RIVERAIN**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2024, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « *Règlement numéro 2024-487 modifiant le règlement numéro 231 concernant le remplacement des puisards en milieu riverain* ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

Le Règlement numéro 2024-487 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 3^e JOUR DE MAI 2024

**Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe par intérim**